

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)

Respectueusement soumis par

Daniel AJ Sokolov
de Bedford (Nouvelle-Écosse)

Aux honorables membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

Il est grand temps d'améliorer le système démocratique du Canada. À bien des égards, le système actuel a donné de bons résultats, mais bon nombre de Canadiens se sentent frustrés et exclus. Le système majoritaire uninominal à un tour est inéquitable et antidémocratique. Il est non seulement inéquitable pour les électeurs qui n'ont aucune influence sur la composition du Parlement, mais aussi pour les candidats et les députés.

Lors de la dernière élection fédérale, la députée de Saint-Hyacinthe–Bagot a été élue avec seulement 28,5 % des voix exprimées. Cela signifie que 72,5 % des électeurs voulaient être représentés par quelqu'un d'autre. En revanche, bon nombre de candidats ont obtenu un pourcentage de vote plus élevé dans leur circonscription respective, mais ils n'ont pas été élus. Par exemple, dans St. John's-Est, un candidat qui avait reçu 45,3 % des votes n'a pas été élu. De telles anomalies sont inévitables pour les candidats.

Nous pouvons observer des problèmes semblables en lien avec les nombres absolus de votes.

Conclusion : même si, dans notre système actuel, tous les votes sont importants, il y a trop de votes qui ne comptent pas.

Qui plus est, les courses sont serrées dans certaines circonscriptions, où quelques douzaines ou centaines de votes peuvent faire la différence. Souvent, ce sont ces circonscriptions qui déterminent la composition du Parlement. C'est antidémocratique – non seulement un petit nombre d'électeurs peuvent faire une grande différence, mais c'est l'endroit où vous habitez qui déterminera si votre vote est l'un de ceux qui peuvent faire une énorme différence. Voilà qui est contraire aux principes de la démocratie.

Cette situation est frustrante pour les électeurs, mais aussi pour les citoyens qui envisagent de se présenter à une élection. Il est pratiquement impossible pour un nouveau mouvement ou parti politique de se tailler une place au Parlement, même s'il jouit d'un appui considérable des Canadiens. Par conséquent, les nouveaux mouvements et/ou partis politiques sont rares.

Cela a pour effet de diminuer la concurrence dans le monde politique. La concurrence présente plusieurs avantages. Dans un contexte politique, elle incite les partis et les politiciens à travailler plus fort et à chercher davantage de nouvelles idées et de meilleures propositions. En tant que société, il est tout à notre avantage de pouvoir compter sur ces intervenants politiques de moindre envergure pour remettre en question les manœuvres du gouvernement et encourager les partis établis à s'améliorer.

La solution parfaite n'existe pas. Le système le « moins pire » est la représentation proportionnelle. Je vous exhorte, vous et vos confrères députés, à contribuer à l'évolution de la démocratie canadienne et à opter pour un système à représentation proportionnelle.

Représentation proportionnelle – Liste de candidats ouverte

Je préfère un système où la liste de candidats est rendue publique. Les électeurs choisiraient un parti. En outre, ils auraient l'option d'exprimer leur préférence pour un candidat en particulier dont le nom figure dans la liste. Par exemple, si un candidat reçoit un nombre important de votes préférentiels, son nom se retrouvera au haut de la liste de son parti, ce qui lui permettra vraisemblablement d'obtenir un siège.

Afin de refroidir les ardeurs des partis marginaux et de veiller au bon fonctionnement de la Chambre des communes, les listes qui reçoivent moins de 3 ou 4 % du total des votes ou, autrement, qui n'obtiennent pas au moins 10 % des votes de la province ne devraient pas obtenir de siège.

Le système à liste de candidats ouverte a de nombreux avantages : le vote de chaque Canadien aura le même poids, du moins dans leur province ou leur territoire. De même, le nombre de votes requis pour obtenir un siège serait plus uniforme et, dans tous les cas, ne serait pas déterminé par l'adresse exacte de l'électeur ou du candidat.

Les contribuables **économiseraient des millions de dollars, car il n'y aurait plus d'élections partielles.** Dès qu'un siège se libérerait, le prochain candidat sur la liste du parti prendrait la relève.

De plus, la Chambre des communes serait toujours complète, car aucun siège ne serait laissé vacant pendant de longues périodes. En d'autres mots, les électeurs continueraient d'être représentés même si leur député décède ou démissionne.

Enfin, nous pourrions facilement **permettre à tous les Canadiens en âge de voter qui vivent à l'étranger** de participer aux élections.

SRPM

Un système de représentation proportionnelle mixte constituerait également une bonne solution. Tous les électeurs auraient deux votes : le premier pour élire un parti et le deuxième pour élire le représentant de leur circonscription. Ainsi, l'électeur pourrait voter pour un représentant qui n'appartient pas nécessairement au parti qu'il souhaite voir au pouvoir. Idéalement, un scrutin de ballottage serait tenu si le candidat élu a reçu moins de 50 % des votes dans sa circonscription.

De cette façon, la Chambre des communes du Canada représenterait proportionnellement les votes des Canadiens et tous les Canadiens continueraient de pouvoir compter sur un représentant local. Le nombre exact de sièges à la Chambre des communes pourrait varier légèrement d'une élection à l'autre, mais ce n'est pas un problème.

En revanche, cela rendrait le processus électoral un peu plus complexe. À mon avis, l'importance accordée à la représentation locale est fortement exagérée. Si je me fie à mon expérience de fonctionnaire électoral, je peux vous affirmer que même dans le système actuel, la plupart des électeurs votent en fonction de leur appartenance politique.

Bien souvent, les électeurs ne connaissent même pas le nom de la personne pour qui ils veulent voter, mais ils savent quel parti ils préfèrent. Rappelons-nous ce qui s'est produit lors de l'élection fédérale de 2011, alors qu'un candidat avait été élu dans une circonscription où il n'avait jamais mis les pieds... les faits parlent d'eux-mêmes!

Les Canadiens qui vivent à l'étranger et qui n'appartiennent à aucune circonscription pourraient quand même voter pour le parti de leur choix. Par ailleurs, nous pourrions réserver un certain nombre de sièges pour les expatriés, comme le font les parlements de plusieurs pays.

Quel que soit le système à RP que vous préférez, ces deux solutions permettront d'accroître le taux de participation électorale à long terme et d'obtenir de meilleurs résultats que l'actuel système majoritaire uninominal à un tour.

Gardons les choses simples

J'ai eu l'occasion de travailler comme fonctionnaire électoral lors de plusieurs élections. J'ai appris une leçon importante à force d'être en première ligne et de traiter avec des milliers d'électeurs : il faut garder les choses simples.

C'est pourquoi je **vous déconseille fortement d'opter pour un système électoral impliquant le classement des candidats**. Ce type de système a ses avantages en théorie, mais se révèle en fin de compte un exercice de pure forme.

Pour une grande partie de l'électorat, un système de classement serait **trop complexe** et pourrait même donner lieu à des résultats indésirables. Pour bien des électeurs, en particulier les aînés et les personnes handicapées, le fait de se rendre au bureau de vote pour faire un X sur un bulletin de vote représente déjà un défi sur le plan physique. S'ils doivent en plus classer les candidats, cela augmenterait les risques d'erreur et l'exercice pourrait s'avérer **intimidant et frustrant, ce qui pourrait les pousser à décider de ne pas voter**.

Ce serait **vraiment triste** si la réforme électorale prenait cette tournure.

Plusieurs électeurs se sentiraient tout bonnement dépassés par les événements, devant la tâche de décider s'ils préfèrent tel ou tel parti plus qu'un autre, et de classer correctement les partis sur le bulletin de vote. Cela pourrait engendrer de la frustration et, éventuellement, conduire à l'apathie. Les partis marginaux dont les électeurs n'ont jamais entendu parler pourraient se retrouver en milieu de classement, ce qui leur donnerait trop de poids.

Par ailleurs, certains électeurs plus avisés pourraient tenter de profiter du système ou classer les candidats de partis marginaux aux deuxième et troisième rangs, afin de donner plus de poids à leur premier choix par rapport à un concurrent féroce, et ce, même si, dans les faits, ils savent très bien que ces partis marginaux ne devraient pas figurer aux deuxième et troisième rangs de leur liste. Ce genre de « vote stratégique » pourrait mener à l'élection inattendue (!) de candidats marginaux dont les politiques sont extrêmes.

Pire encore, de nombreux électeurs ne connaîtraient jamais vraiment l'incidence de leur vote sur le résultat final (c.-à-d. la personne pour qui ils ont voté), ce qui est tout à fait **inacceptable**.

De grâce, dites non au vote électronique!

Les experts vous ont averti des dangers du vote en ligne et des machines à voter électroniques. Je vous supplie de les écouter. De nos jours, la « sécurité des TI » est une expression contradictoire. Nous devons présumer qu'aucun système électronique n'est sécuritaire.

Plusieurs éléments peuvent causer problème : l'identification des électeurs, les mécanismes de contrôle, l'absence de trace écrite et, par le fait même, l'impossibilité de procéder à un dépouillement judiciaire, l'impossibilité de garantir le secret du vote (qui regarde par-dessus votre épaule quand vous votez, qui surveille secrètement votre ordinateur), les influences extérieures indues (malicieux, membres de la famille, employeur, etc.) et j'en passe. Le chiffrement permet d'assurer la « sécurité » du vote électronique, mais même dans le meilleur des cas, cela ne nous protégera pas à long terme; ça ne sert qu'à nous faire gagner du temps. Toutefois, même dans cinq ou dix ans, ce n'est l'affaire de personne de savoir qui a voté pour qui dans le passé.

De plus, les coûts liés à l'acquisition, la vérification, l'installation, la protection et la mise à jour des systèmes de TI requis et des connexions nécessaires pour le transfert des données seraient énormes. Nous ne les utiliserions que quelques fois par décennie et les TI deviennent vite obsolètes. C'est une manière peu efficace de dépenser l'argent des contribuables.

Le vote électronique mine la confiance

Même si nous pouvions par quelque tour de magie résoudre tous ces problèmes, nous serions tout de même confrontés à deux obstacles insurmontables :

Une élection démocratique repose fortement sur la **confiance des électeurs** envers le système. Il est essentiel d'avoir la possibilité d'assister au dépouillement des bulletins de vote et de sonner l'alarme en cas de soupçons. Si les résultats proviennent d'une boîte noire qu'aucun humain n'est en mesure de contrôler, la confiance des électeurs envers le processus électoral sera considérablement amoindrie. Encore une fois, cela se traduirait par une diminution du taux de participation, engendrerait de la frustration et conduirait à l'apathie politique.

Qui plus est, en tant que résident de la municipalité régionale de Halifax (MRH), je peux vous affirmer que le processus de vote en ligne n'est pas sans lacunes. L'exemple le plus visible : dans le hall d'entrée de plusieurs immeubles d'appartements, on trouve des enveloppes portant des codes permettant de voter en ligne en période d'élection. N'importe qui pourrait prendre ces enveloppes et utiliser les codes pour voter à plusieurs reprises.

Les noms des anciens résidents qui n'habitent plus dans ces immeubles figurent encore sur la liste électorale et c'est pourquoi ils reçoivent par la poste un code pour voter. Les habitants actuels laissent les enveloppes en vue dans le hall d'entrée, afin que Postes Canada puisse les retourner au responsable électoral. Or donc, il est très facile pour qui que ce soit de recueillir des dizaines de codes dans le hall d'entrée d'un seul immeuble d'appartements. Encore une fois, cela a pour effet de miner la confiance des Canadiens envers un système électoral censé être fiable et rigoureux.

Par conséquent, le taux de participation des électeurs est très faible. Quand le vote électronique a été instauré à Halifax en 2008, le taux de participation électorale a chuté de 48 % (2004) à 37 % (2008 et 2012). (Source : <https://www.halifax.ca/election/PastElections/index.php>)

Le vote électronique ne reflète pas l'importance d'une élection

Dans la vie, **les événements importants sont soulignés lors de cérémonies**. On échange des anneaux, on assiste à la collation des grades, on allume des chandelles, on chante des chansons, on remet une plaque commémorative, on verse de l'eau sur un bébé, on teint certaines parties du corps, etc. La plupart de nos cérémonies sont des actes publics. Ils amènent les familles et les communautés canadiennes à se rassembler.

Une élection est un événement d'une grande importance. Habituellement, le point culminant d'une élection est le dépouillement des bulletins de vote. Il s'agit d'un événement qui permet de regrouper toute la communauté. On se lève, on s'habille et on se rend à l'isoloir. Même si vous faites votre choix dans le secret, la remise du bulletin de vote est un événement public. L'acte de voter est un geste politique personnel et, pris dans un contexte de groupe, **une célébration communautaire de la liberté et de la démocratie**.

De même, le dépouillement du scrutin est pratiquement une cérémonie en soi. Les bulletins sont manipulés à la main, inspectés et comptés. On consacre le même degré d'attention à tous les bulletins et, donc, à tous les électeurs. Le scrutateur ainsi que d'autres personnes surveillent le déroulement du processus. Et si cela s'avère nécessaire, un juge peut répéter le processus pour vérifier l'issue du vote et, au besoin, apporter les correctifs requis.

Si nous passons au vote en ligne, l'aspect cérémonial de l'élection sombrera dans l'oubli et les Canadiens auront tôt fait d'oublier l'importance que revêt l'acte de voter. De même, la célébration communautaire de la liberté et de la démocratie perdra tout son sens, en partie ou en totalité. En outre, l'acte public de voter cesserait d'exister.

Avec le vote électronique, la cérémonie du dépouillement n'aurait plus lieu d'être **et personne ne pourrait assister au comptage des bulletins**. Puisqu'il n'y aurait plus de trace écrite, un juge ne pourrait pas vérifier l'exactitude du résultat. Tout cela aurait pour effet de **miner la confiance du public** envers le système électoral.

Les machines à voter aux bureaux de vote permettraient seulement de régler quelques-uns de ces aspects, mais comporteraient des risques supplémentaires comparativement au vote traditionnel au moyen de bulletins papier. Certains électeurs auraient de la difficulté à utiliser ces machines; elles pourraient créer de la confusion chez certains électeurs; elles pourraient être piratées; le bureau de vote devrait fermer ses portes en cas de panne d'électricité; les bureaux de vote devraient se doter de connexions à large bande coûteuses pour la transmission des données; des attaques par déni de service distribué (DDOS) pourraient aisément susciter le chaos lors d'une soirée d'élection; les machines pourraient cesser de fonctionner, manquer d'encre (trace écrite) ou rencontrer des problèmes de bourrage de papier, etc. Et bien entendu, ces machines seraient très coûteuses.

Le seul avantage d'un système électronique est que les résultats seraient comptabilisés plus rapidement à la fin du scrutin. Toutefois, cet argument n'est pas suffisant. Après des mois de campagne électorale, nous pouvons bien attendre quelques heures de plus. Cela ne justifie pas les efforts gigantesques et les coûts qu'engendrerait l'installation de machines à voter ou d'un système de vote en ligne.

Donner le droit de voter à tous les Canadiens

Tous les citoyens canadiens ayant l'âge requis doivent avoir le droit de voter. Cette réforme électorale représente l'occasion pour notre génération de **donner le droit de vote aux détenus** du système correctionnel ainsi qu'aux **Canadiens qui habitent à l'étranger** depuis plus de cinq ans.

Ce sont tous des Canadiens qui doivent, à tout le moins dans une certaine mesure, se conformer aux lois canadiennes et qui dépendent de certains services offerts par le gouvernement. Dans le cas des expatriés qui ont encore un fort sentiment d'appartenance envers leur pays d'origine, ils apportent eux aussi une contribution importante à la société canadienne. Le fait de prendre part à l'avancement du système électoral renforcera ce sentiment d'appartenance.

Dans le cas des détenus, seuls les auteurs de crimes contre le régime politique/démocratique ne devraient pas avoir le droit de voter, si la cour en décide ainsi. Par exemple, une personne qui tente de commettre une fraude électorale ou qui participe à une attaque contre un politicien, un candidat ou un membre de la famille royale pourrait, dans le cadre de sa peine, se voir refuser le droit de voter et/ou de se présenter à une élection pour un certain nombre d'années.

Cette peine ne serait aucunement liée à la période d'incarcération et pourrait s'étendre au-delà du temps passé en prison, le cas échéant. Les Canadiens qui n'ont pas été condamnés à être exclus du processus démocratique – ou qui n'ont pas été condamnés point – doivent avoir le droit de voter, qu'elles soient ou non en prison. Cela faciliterait également leur réintégration dans la communauté, ce qui représente un facteur important de la réduction des taux de récidive. Finalement, le fait de participer à un processus non violent de prise de décision pourrait s'avérer une expérience précieuse pour certains.

Voter la fin de semaine

Le directeur général des élections a récemment présenté au Président ses recommandations à la suite de la 42^e élection générale. L'une de ses recommandations porte sur la possibilité de voter les fins de semaine ou les jours fériés.

Je crois qu'il s'agit d'une excellente idée. Il serait plus facile (et probablement moins coûteux) de trouver des locaux convenables pour l'installation des bureaux de vote. Il serait également beaucoup plus facile de trouver du personnel qualifié pour travailler aux bureaux de vote. Dans les zones urbaines, les stationnements seraient plus faciles à trouver et moins chers, ce qui permettrait d'accroître l'accessibilité. Pour la majorité des Canadiens, il serait plus facile de trouver le temps de voter et l'achalandage serait mieux réparti sur l'ensemble de la journée, ce qui réduirait la longueur des files d'attente.

Non au vote obligatoire

Je suis contre le fait d'imposer des amendes aux Canadiens qui ne votent pas. C'est triste de voir un concitoyen se priver lui-même de ce droit fondamental, mais il est inutile de vouloir obliger une personne à voter. Dans le meilleur des cas, la personne pourrait annuler son bulletin de vote. Elle pourrait également voter pour un parti marginal qu'elle n'appuie pas vraiment, dans le seul but de se venger qu'on les force à voter. Cela n'aiderait personne et pourrait fausser le résultat des élections.

Dans une société démocratique libre, voter devrait être un droit précieux, pas un fardeau qui nous est imposé.

Je vous remercie de votre attention et de votre travail acharné au cours des derniers mois.
Je vous prie de doter le Canada d'un système à représentation proportionnelle.

Daniel AJ Sokolov